



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique a l'egard des rapatriés

Question écrite n° 42228

### Texte de la question

M. Francis Galizi demande a M. le ministre des relations avec le Parlement de bien vouloir lui indiquer le nombre de dossiers deposes devant la CODAIR mise en place dans le departement des Alpes-de-Haute-Provence ainsi que le nombre de dossiers examines, de dossiers declares eligibles au dispositif et de dossiers definitivement regles a ce jour.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite avoir un etat des dossiers deposes devant la commission d'aide aux rapatriés reinstalles (CODAIR) des Alpes-de-Haute-Provence. Il lui est precise que, dans ce departement, au 31 aout 1996, la situation est la suivante : vingt-cinq dossiers ont ete deposes pour un examen par la CODAIR. Parmi ceux-ci, sept ont fait l'objet d'un rejet car les demandeurs n'ont pass complete leur dossier au terme du delai qui leur etait imparti ; un dossier a ete declare ineligible ; dix-sept ont ete declares eligibles et leurs plans d'apurement sont en cours de negociation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Galizi Francis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42228

**Rubrique :** Rapatriés

**Ministère interrogé :** relations avec le parlement

**Ministère attributaire :** relations avec le parlement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 août 1996, page 4350

**Réponse publiée le :** 14 octobre 1996, page 5432